



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

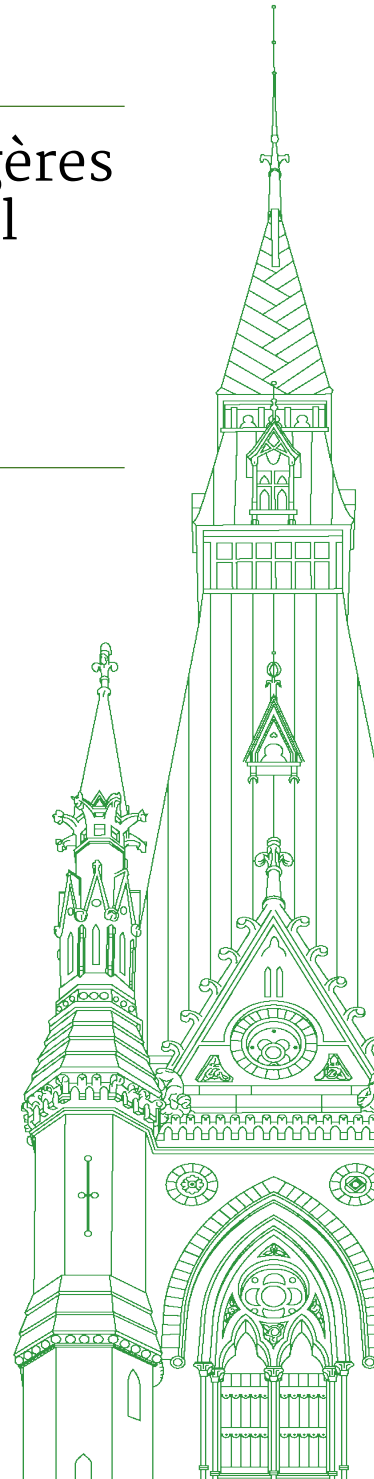
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le jeudi 23 octobre 2025

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 23 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etoobicoke, Lib.)): Mesdames et messieurs, la séance est ouverte.

Avant de commencer, au nom de notre collègue Anita Vandenberg, je vous annonce qu'elle tiendra une réunion multipartite du caucus sur la démocratie avec Michael McGrath, commissaire européen à la démocratie, à la justice et à l'État de droit. La réunion aura lieu à 18 heures dans la pièce 330 de l'édifice Wellington.

Sur ce, la séance est ouverte.

Bienvenue à la huitième réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon le mode hybride, conformément au Règlement.

Des membres du Comité sont présents dans la salle, et d'autres participent à la réunion à distance, au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les directives qu'on peut trouver sur les cartes placées sur la table. Ces mesures sont en place pour assurer la sécurité et la santé des participants, et notamment des interprètes. Vous remarquerez qu'il y a un code QR sur la carte; il mène à une courte vidéo de sensibilisation.

J'ai quelques commentaires à l'intention des témoins et des membres.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les participants par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône de microphone pour l'activer. Prenez soin de le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Tous les commentaires doivent être adressés au président

Pour les membres sur place, levez la main pour demander la parole. Ceux sur Zoom doivent cliquer sur la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi allons faire de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Nous vous sommes reconnaissants de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Mardi dernier, une réunion informelle a été organisée conjointement avec nos collègues du Comité permanent des finances et du Comité permanent de l'industrie afin de rencontrer les ministres de la Défense de l'Allemagne et de la Norvège ainsi que quelques parlementaires. Quelques-uns de nos membres ont assisté à la réunion. Les frais d'accueil sont partagés entre les trois comités. Les

membres approuvent-ils que le Comité prenne en charge un tiers du coût total de cet événement?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Je tiens également à vous informer que le secrétaire d'État au Développement international, Randeep Sarai, a manifesté son intérêt pour une rencontre avec le Comité et qu'il comparaitra mardi prochain de 11 heures à midi. À titre d'information, le greffier a distribué hier une version préliminaire du calendrier du Comité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre, le Comité se réunit pour étudier la Stratégie dans l'Arctique canadien.

[Français]

J'aimerais maintenant accueillir les invités qui témoigneront pendant la première heure de la réunion.

• (1535)

[Traduction]

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons Virginia Mearns, ambassadrice aux affaires arctiques et haute fonctionnaire auprès du Conseil de l'Arctique. Nous accueillons également Robert Sinclair, ancien directeur général des Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe et nouvel ambassadeur du Canada en Suède.

Félicitations.

Les déclarations liminaires ne devront pas dépasser cinq minutes, après quoi nous passerons à une série de questions.

J'invite maintenant Mme Mearns à faire une déclaration liminaire d'au plus cinq minutes.

Virginia Mearns (ambassadrice aux affaires arctiques, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître avec mon collègue Rob Sinclair. Je suis ici par suite de ma récente nomination comme ambassadrice du Canada aux affaires arctiques et haute fonctionnaire du Canada auprès du Conseil de l'Arctique. C'est un honneur de suivre les traces de Son Excellence la très honorable Mary Simon, qui, de 1994 à 2004, a été la première femme inuite à jouer un rôle similaire.

Le premier ministre a annoncé ma nomination lors de la réunion du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne à Inuvik en juillet 2025 qui fait avancer les travaux dans les domaines prioritaires communs aux Inuits et au gouvernement fédéral, ce qui en faisait le cadre idéal pour cette annonce.

J'apporte à ce poste une expérience approfondie acquise en vivant et en travaillant au Nunavut. J'ai passé 11 ans au sein de la société Nunavut Tunngavik Inc., l'organisation territoriale des Inuits et des détenteurs de droits, où je me suis concentrée sur la politique de développement social et culturel. Ce travail m'a permis d'être régulièrement en contact avec des organismes communautaires et de connaître leurs priorités, leurs besoins et leurs aspirations. J'ai également contribué à des travaux à l'échelle nationale, notamment au sein du comité national inuit sur la santé sous l'égide de l'Inuit Tapiriit Kanatami.

J'ai également travaillé pendant huit ans pour le gouvernement du Nunavut, notamment au sein du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. À ce titre, j'ai travaillé en étroite collaboration avec des organisations inuites et le gouvernement du Canada. De 2018 à 2021, j'ai également eu l'honneur d'occuper le poste de secrétaire principale du premier ministre Joe Savikataaq, ce qui m'a amenée à travailler fréquemment avec les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Plus récemment, j'ai travaillé à l'Association inuite du Qikiqtani, l'une des trois associations inuites régionales du Nunavut, en tant que directrice principale des relations avec les Inuits. Ce travail comprenait une collaboration bilatérale avec les Inuits du Groenland, afin d'explorer les priorités communes entre nos collectivités du Nunavut et du Groenland.

Comme l'a indiqué mon collègue Rob Sinclair, la ministre des Affaires étrangères a lancé la politique étrangère pour l'Arctique en décembre 2024, après des mois de collaboration fructueuse et nuancée avec les partenaires autochtones et les gouvernements territoriaux et provinciaux. La politique étrangère du Canada pour l'Arctique, qui s'appuie sur le chapitre international du Cadre stratégique du Canada pour l'Arctique et le Nord et le complète, repose sur quatre piliers : exercer notre souveraineté, promouvoir les intérêts du Canada par une diplomatie pragmatique, affirmer notre leadership en matière de gouvernance de l'Arctique et de défis multilatéraux, et adopter une approche plus inclusive de la diplomatie dans l'Arctique. Mon rôle d'ambassadrice du Canada aux affaires arctiques est l'une des priorités annoncées dans le dernier pilier. Dans cette fonction, je veillerai à ce que la politique étrangère du Canada dans l'Arctique reste en phase avec les Canadiens vivant dans le Nord, notamment par la présence de mon bureau à Iqaluit.

En ma qualité d'ambassadrice du Canada aux affaires arctiques, ma priorité absolue est de veiller à ce que mon rôle soit défini en partenariat avec les peuples autochtones et les habitants du Nord, et que notre engagement diplomatique reflète les voix et les perspectives des habitants du Nord. Au cours des prochains mois, je nouerai des contacts directs, tant en personne que virtuellement, afin d'écouter, d'apprendre et de définir ensemble notre approche.

La semaine dernière, j'ai été ravie de participer à ma première mission internationale à l'Assemblée du cercle arctique à Reykjavik. En plus de tenir diverses réunions bilatérales, j'ai organisé une table ronde avec des Canadiens comme première étape de mon processus de mobilisation, afin d'entendre les points de vue de nombreuses parties prenantes, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones, les jeunes, les

entreprises et les ONG, dans le but précis de discuter de mon mandat.

Dans le cadre de mon plan de mobilisation, je me rendrai dans les trois territoires pour rencontrer des partenaires afin d'échanger sur mon mandat, en m'appuyant sur les conversations formelles et informelles que j'ai eues jusqu'à présent.

• (1540)

J'ai prévu plusieurs réunions avec des intervenants clés et j'ai hâte d'entendre leurs points de vue et leurs priorités.

Je me réjouis également de poursuivre les discussions au sein du Groupe de travail sur la sécurité de l'Arctique à Yellowknife dans deux semaines. Mon bureau compilera les commentaires reçus au cours de cet exercice et nous en ferons un résumé à nos partenaires au cours des prochains mois. Il s'agit d'une étape importante pour garantir que notre travail reflète les opinions et les points de vue des habitants du Nord.

Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a quelques semaines seulement, j'ai senti l'enthousiasme des Canadiens, et surtout des habitants du Nord, à l'idée d'échanger avec moi sur leurs priorités concernant l'Arctique et le Nord. J'ai déjà pu profiter des points de vue de certains partenaires du Nord et de l'Arctique sur des questions qui leur tiennent à cœur et sur leur perception du rôle de mon bureau. J'ai déjà entendu parler de l'importance des relations entre les partenaires et le gouvernement du Canada dans des domaines tels que le maintien de relations solides à l'échelle nationale, la collaboration dans des domaines d'intérêt commun, l'importance d'un Arctique sûr et souverain, la résolution des problèmes liés aux lacunes critiques en matière d'infrastructures et la recherche d'occasions pour l'expansion et la diversification des économies nordiques de l'Arctique.

En conclusion, monsieur le président, je tiens à remercier les membres du Comité pour leur attention et leur intérêt pour ce dossier important. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions relatives à mon rôle.

Le président : Merci beaucoup pour vos remarques.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Ziad Aboultaif. Vous disposez de six minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC) : Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup pour votre présence parmi nous.

Vous avez pris vos fonctions il y a quelques semaines. Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné qu'une partie de votre travail consiste à maintenir le contact avec les collectivités locales et à collaborer avec les partenaires du Conseil de l'Arctique. Considérez-vous que la souveraineté du Canada dans l'Arctique est une priorité absolue pour vous et pour votre rôle? Si tel est le cas, quels outils le gouvernement vous a-t-il fournis pour vous permettre de remplir ce rôle?

Virginia Mearns: Il est certain que la souveraineté dans l'Arctique est une priorité. J'ai déjà eu l'occasion de travailler avec de nombreux ministères du gouvernement du Canada qui ont pu me faire part de leur point de vue et des mesures qu'ils prennent pour garantir que nous continuions à exercer notre souveraineté. En outre, le dialogue avec les détenteurs de droits dans les collectivités, qui ont également leur propre point de vue sur ce que signifie pour eux la souveraineté, est essentiel. Il est essentiel de pouvoir dialoguer avec les collectivités, puis de rapporter ces informations au gouvernement du Canada.

Ziad Aboultaif: D'après votre compréhension de la tâche qui vous a été confiée, une tâche colossale, avez-vous une idée des défis liés à la souveraineté? Selon vous, quels sont les défis à relever pour garantir que la souveraineté du Canada soit pleinement protégée et préservée?

Virginia Mearns: Les défis ou les pressions qui suscitent des discussions sur la souveraineté du Canada sont sans aucun doute les intérêts internationaux dans l'Arctique et, en tant qu'État arctique, cela attire beaucoup d'attention sur les collectivités du Canada dans l'Arctique. Je pense que c'est une priorité de longue date pour le Canada et non une mode passagère. C'est un élément et une région très importants du Canada, comme en témoignent les relations qui ont déjà été établies et maintenues avec les gouvernements territoriaux et les organisations détentrices de droits, ainsi que la mise en place de diverses fonctions, qu'il s'agisse d'organes de réglementation résultant de traités modernes négociés et ratifiés ou non.

• (1545)

Ziad Aboultaif: Pensez-vous qu'il existe un différend concernant l'intégrité territoriale dans l'Arctique — en ce qui concerne la part de 20 % du Canada — avec l'un des membres du Conseil de l'Arctique, ou avec d'autres pays qui ne sont pas membres du Conseil de l'Arctique, mais qui ont des intérêts dans le Nord?

Virginia Mearns: Je ne vois pas de différend flagrant.

Comme nous le savons, il existe divers forums internationaux par l'intermédiaire desquels les États peuvent faire valoir... ou participer à des processus qui aident à définir et à confirmer les frontières, par exemple. Nous savons que plusieurs États s'intéressent aux mêmes régions. Ce n'est pas exclusif à l'Arctique.

C'est une pratique courante, mais je ne suis pas en mesure d'entrer dans les détails pour l'instant.

Ziad Aboultaif: Je tiens à être un peu plus précis, puisque vous avez mentionné les autres acteurs.

Par exemple, la Chine a manifesté son intérêt. Elle fait des gestes dans l'Arctique, d'une manière ou d'une autre, en envoyant des brise-glaces, etc., et en prétendant mener des recherches scientifiques. Cela suscite également de vives inquiétudes quant à l'intégrité territoriale et aux intérêts du Canada dans cette région.

Avez-vous eu des échanges avec un représentant chinois ou d'autres membres au sujet de la souveraineté dans l'Arctique?

Virginia Mearns: Non, je n'en ai pas eu.

Ziad Aboultaif: Eh bien, c'est une réponse succincte, mais je vous en remercie. Je voulais simplement le confirmer.

Qu'en pensez-vous? Si nous examinons la liste des défis auxquels nous sommes confrontés, quelle est votre priorité, dans votre rôle d'ambassadrice pour l'Arctique, parmi ces priorités? Quelles sont nos priorités et comment allons-nous les traiter?

Virginia Mearns: Est-ce dans le contexte national?

Ziad Aboultaif: C'est à la fois national et international.

Virginia Mearns: Il existe une large gamme de priorités de longue date pour nos collectivités du Nord et de l'Arctique. La reconnaissance de ce fait a été consolidée dans le cadre de l'élaboration conjointe du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, qui a été entreprise en 2019. Cela a contribué à préparer le terrain pour la tenue d'un dialogue entre le gouvernement du Canada et nos partenaires du Nord arctique sur les questions nationales. Il s'agit d'un mécanisme permettant de répondre à ces préoccupations ou priorités. Je pense que c'est un indicateur très fort de ce qui peut être réalisé, car, par la suite, des politiques ont été élaborées, notamment la politique étrangère pour l'Arctique, qui s'appuie sur le chapitre international du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

Il est essentiel pour nous de veiller à maintenir la dynamique qui a résulté de l'officialisation du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord. Il s'agit d'un exercice crucial, et nos partenaires qui ont consacré du temps à son élaboration conjointe le prennent très au sérieux.

Le président: Merci beaucoup.

Au tour de Rob Oliphant.

Vous disposez de six minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être venus aujourd'hui.

Félicitations à l'ambassadrice Mearns pour sa nomination. Je lui offre tous mes vœux de réussite dans cette fonction.

De même, à l'ambassadeur Sinclair, je pense que l'encre du décret n'est pas encore sèche. Vous avez un pied dans votre poste de directeur général et un pied dans votre nouveau poste d'ambassadeur. J'ai moi-même un peu l'impression d'être entre l'ancien et le nouveau. Je trouve ce changement assez intéressant, car le travail que vous avez accompli, monsieur Sinclair, a conduit à des changements politiques importants, notamment la nomination d'un consul général à Nuuk et, bientôt, je l'espère, à Anchorage, ainsi que la nomination de l'ambassadrice aux affaires arctiques.

Ce qui me vient à l'esprit en ce moment, madame Mearns, c'est l'équilibre que vous devrez trouver. Il y a les questions de coopération dans l'Arctique, qui est peut-être l'endroit où nous avons le plus de coopération internationale, voire au monde, et les questions de concurrence dans l'Arctique, avec le départ de la Russie du devant de la scène et l'arrivée d'autres acteurs, comme M. Aboultaif l'a mentionné. Il s'agit de trouver un équilibre entre la coopération et la concurrence, et entre les besoins de développement économique, d'infrastructures pour l'exploitation des ressources et d'environnement dans un monde fragile où l'Arctique est probablement la région du Canada la plus vulnérable au changement climatique.

Le troisième concerne en réalité l'équilibre entre les connaissances et les traditions autochtones, d'une part, et la science, d'autre part, ce que de nombreux Canadiens considèrent comme primordial. Vous avez un équilibre à trouver.

Comment vous sentez-vous à cet égard, et quels seront, selon vous, les défis à relever pour maintenir cet équilibre dans ce contexte?

• (1550)

Virginia Mearns: Merci pour vos bons mots.

Il est certain que tout cela sera un exercice d'équilibre.

Il sera essentiel de garder à l'esprit et au premier plan le fait que de nombreux éléments devront être pris en compte au quotidien. Nous le faisons, tout comme nos collectivités, et ce, depuis un certain temps déjà. Cet exercice d'équilibre a largement influé sur notre façon de travailler et de collaborer aujourd'hui.

Je pense à nos collectivités autochtones qui, sur le plan scientifique, ont vraiment milité et fait pression pour que les connaissances traditionnelles autochtones soient respectées, en équilibre avec la science occidentale, et qu'elles conservent la même importance lorsque la réflexion s'impose.

Il y a aussi le fait que nos collectivités nordiques tentent de poursuivre leur développement économique afin de diversifier leurs propres économies et de renforcer leurs économies locales. Il s'agit également de s'attaquer à des questions assez difficiles, comme celle de savoir comment assurer la gestion de l'environnement, car cela est essentiel, du point de vue de nos collectivités autochtones, pour garantir une relation saine avec notre environnement.

Je m'efforcerai de poursuivre dans cette voie. Je pense au fait d'être la première dans ce rôle. Heureusement, nous pouvons continuer à apprendre beaucoup de choses et nous pouvons également nous appuyer sur nos collectivités pour acquérir des connaissances qui nous seront très utiles.

L'hon. Robert Oliphant: Merci.

J'étais à Reykjavik pour l'Assemblée du cercle arctique. Peut-être à cause de mon intérêt pour cette question qui date de nombreuses années, j'ai remarqué la place prépondérante que le Canada a occupée à cet événement. C'était différent, en partie, en raison de l'absence de deux partenaires importants. La Russie était absente, et les Américains, en raison de la paralysie de leur administration, étaient absents eux aussi.

J'ai constaté que les peuples autochtones — les Samis et d'autres peuples du Groenland, ainsi que de pays d'Europe du Nord et de l'Ouest — se tournaient vers le Canada pour qu'il joue un rôle de chef de file. Est-ce que cela représente une occasion ou un défi?

Virginia Mearns: Je pense que cela pourrait être les deux.

Je pense que nous devrions y voir une occasion. C'est un moment passionnant pour poursuivre ou renforcer les relations que nous avons déjà établies. Cela nous aide également à continuer à réfléchir à la situation au Canada, à faire un petit examen de conscience pour nous assurer que nous sommes à l'aise non seulement avec notre capacité à démontrer les meilleures pratiques, mais aussi avec notre capacité à soutenir nos concitoyens canadiens et à faire entendre leur voix sur la scène internationale et à vraiment promouvoir nos réussites.

Nous avons beaucoup de réussites dont nous sommes très fiers, et nous voulons nous assurer que les gens qui souhaitent en savoir plus à ce sujet aient la possibilité de le faire.

Merci de votre attention.

• (1555)

L'hon. Robert Oliphant: L'une de mes frustrations est que les Canadiens du Sud connaissent très peu le Nord. Nous avons tendance à le romancer.

J'ai vécu au nord du 60^e parallèle pendant plusieurs années, et ce qui me frustrait, c'était la méconnaissance des Canadiens sur le Nord et l'Arctique.

Votre mandat pourrait-il également consister à nous aider à mieux comprendre cette région?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Virginia Mearns: Je pense que cela fera partie intégrante de mon travail quotidien, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Notre prochain intervenant M. Simard.

Vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame l'ambassadrice, je vais vous laisser le temps de mettre votre oreillette. M'entendez-vous bien? Oui. La voix des interprètes est plus harmonieuse que la mienne. C'est donc bien pour vous.

Comme mon collègue M. Oliphant vient de le préciser, ce mandat touche à de nombreuses réalités. Vous avez terminé en parlant d'une forme d'éducation populaire sur ce que représente la réalité dans l'Arctique. Je comprends qu'il y a des enjeux stratégiques, des enjeux géopolitiques et des enjeux de développement économique qui sont associés à votre mandat, à ce que vous devrez faire.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai siégé au Comité permanent des ressources naturelles, où nous avons reçu une grande cheffe autochtone, qui nous a parlé du consentement libre, préalable et éclairé. Elle nous a expliqué à quel point c'était difficile pour les communautés, dans un contexte de développement minier, en particulier dans le Nord. Je pense que la question de consentement libre, préalable et éclairé vous touchera, dans un contexte de développement du secteur minier. Vous savez sûrement que le projet de loi C-5 permet aujourd'hui d'accélérer quelque peu le développement de certaines ressources naturelles.

Dans le cadre de votre mandat, dois-je comprendre que vous pouvez jouer le rôle d'arbitre ou de faire, jusqu'à un certain point, un arrimage entre les communautés et les désirs de développement économique du gouvernement?

[Traduction]

Virginia Mearns: C'est absolument un domaine qui suscite un intérêt accru dans nos collectivités nordiques et arctiques en ce qui concerne les nouvelles possibilités qui sont explorées et ce qu'elles représentent pour ces collectivités.

L'une des forces dont nous disposons dans les territoires en particulier est le régime réglementaire et qui résulte de la ratification de traités modernes avec divers groupes. Ces mécanismes protègent les droits et il faut les respecter. Il sera essentiel de veiller à ce que ces mécanismes ne soient pas contournés et qu'ils continuent d'exister, tout comme il sera essentiel de veiller à ce que les collectivités autochtones du Nord comprennent bien où se trouvent leurs intérêts grâce à ces investissements majeurs qui sont en cours.

Les possibilités de construction de nations devraient également inclure des possibilités pour nos entreprises dans les collectivités nordiques de l'Arctique.

Merci de votre attention.

[Français]

Mario Simard: Je vous remercie de votre réponse.

Je ne veux pas trop insister sur une seule dimension. Toutefois, je veux quand même revenir à cette idée d'exploiter davantage les minéraux critiques au Canada, parce que je pense que cela engage largement le Nord, là où se trouvent les principaux minéraux critiques.

Pour arriver à faire cela, il faut des infrastructures. Selon ce que je comprends de votre réalité, il y a déjà un besoin criant en matière d'infrastructures dans le Nord. Pour mettre en place des infrastructures, il faut que des gens vivent sur le territoire. Je ne veux pas avoir une vision purement mercantile. Ce n'est pas mon objectif. Toutefois, pour mettre en place des infrastructures, il faut un développement économique et des gens qui habitent sur le territoire.

De votre côté, je ne sais pas comment vous appréhendez cette possibilité de faire un maillage entre le développement économique, qui passe par le développement des ressources naturelles, et les infrastructures qui y sont associées.

Est-ce un élément qui peut faire partie de votre mandat?

• (1600)

[Traduction]

Virginia Mearns: Je pense que le dialogue autour de tout cela fait absolument partie de mon mandat. Bien sûr, différents ministères au sein du gouvernement du Canada sont chargés de saisir ces occasions et de collaborer avec les gouvernements territoriaux, les détenteurs de droits autochtones et le milieu des affaires pour le concrétiser.

Je m'attends vraiment à ce que ce dialogue passe aussi par moi, et je pense qu'il est important de rappeler que nos collectivités ont cerné depuis un certain temps leurs lacunes en matière d'infrastructures et leur impact sur leur capacité à diversifier leurs propres économies. Par ailleurs, je tiens à souligner que ces collectivités ont également répertorié des projets potentiels qui contribueraient à stimuler... et qu'il s'agisse de l'exploration de minéraux essentiels ou de la collaboration avec le secteur privé pour des investissements importants, ces discussions sont très réelles et ont lieu depuis un certain temps déjà. Cela a vraiment permis à nos collectivités nordiques de l'Arctique de présenter leurs priorités au gouvernement du Canada, que ce soit dans le cadre d'un mémoire prébudgétaire ou de dialogues réguliers qui leur sont accessibles.

[Français]

Mario Simard: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous cédon la parole à Mme Kramp-Neuman pour cinq minutes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci.

Félicitations pour votre nomination.

Pour commencer, je suis curieuse de savoir ce qui vous a attiré personnellement vers ce poste et ce qui vous passionne.

Virginia Mearns: Tout d'abord, j'ai été très enthousiaste à la publication de la politique étrangère sur l'Arctique, qui mentionnait explicitement le rétablissement de ce poste. Je pense qu'il s'agit d'un rôle essentiel à ce moment critique.

À l'époque, en lisant la politique ou même le résumé, je n'aurais jamais imaginé que j'aurais l'occasion d'occuper ce poste, je suis donc très honorée d'avoir cette chance.

J'y ai vu avant tout l'occasion de contribuer à faire entendre la voix de nos collectivités, et je tiens également à rendre hommage aux dirigeants qui s'y emploient depuis des décennies. Les dirigeants de nos collectivités et les dirigeants régionaux de notre territoire le font depuis longtemps, et je pense que c'est là une occasion supplémentaire d'y contribuer. De même, j'espère pouvoir aider à faire connaître à nos collectivités certaines choses qui se passent dans le Sud du Canada et sur la scène internationale.

Shelby Kramp-Neuman: Merci beaucoup.

J'aimerais parler plus précisément de la dynamique évolutive que nous avons avec nos partenaires du Sud, et je suis curieuse de savoir, compte tenu du changement dans les politiques commerciales et énergétiques des États-Unis, quelles occasions ou quels défis vous entrevoyez pour le développement du Nord du Canada.

Virginia Mearns: Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je peux confirmer que le commerce, qu'il s'agisse de nos voisins du Sud ou d'ailleurs, a absolument un impact sur nos collectivités nordiques de l'Arctique, car celles-ci sont extrêmement dépendantes de ces sources. Nous ne disposons pas des mêmes capacités que le Sud du Canada, qu'il s'agisse de l'accès immédiat au bois d'œuvre ou aux produits sidérurgiques, entre autres. Le fait de dépendre d'autres sources d'approvisionnement a donc une incidence directe sur ce qui peut être fait et sur la rapidité avec laquelle cela peut se faire dans nos collectivités.

Shelby Kramp-Neuman: Comment le Canada peut-il protéger ses exportations de ressources arctiques tout en continuant d'attirer les investissements sans la réglementation excessive dont vous parliez tout à l'heure?

Virginia Mearns: Je pense que c'est un élément essentiel du dialogue ouvert entre le gouvernement du Canada et nos collectivités, où se situent les intérêts, ainsi que la capacité d'élargir les occasions déjà. Il est essentiel de les examiner dans une perspective mondiale et de travailler avec nos collectivités, nos gouvernements territoriaux et nos détenteurs de droits pour garantir une approche coordonnée lorsque cela se produit.

• (1605)

Shelby Kramp-Neuman: Dans un esprit de coordination et de collaboration, comment voyez-vous le style de leadership du Canada dans l'Arctique? Comment pensez-vous que ce leadership peut s'inscrire en complément plutôt qu'en concurrence aux ambitions américaines dans cette région?

Virginia Mearns: Le leadership contribue vraiment à renforcer les relations à l'échelle nationale pour travailler ensemble sur ces occasions et montrer non seulement à nos voisins américains, mais aussi à d'autres qu'il existe bel et bien des occasions dans nos collectivités nordiques de l'Arctique. Cependant, cela doit être fait à la manière canadienne. Cela nécessite une coordination et une coopération à l'échelle nationale, mais aussi internationale.

Merci.

Shelby Kramp-Neuman: Auriez-vous un message à transmettre au Comité et aux Canadiens du Sud afin que nous puissions mieux comprendre les réalités du Nord?

Virginia Mearns: Je dirais qu'il existe une multitude de sources d'information et que les habitants du Nord sont très disposés à décrire leur réalité et leurs réussites. On a tendance à mettre beaucoup l'accent sur les aspects négatifs de ce qui se passe dans nos collectivités nordiques et arctiques, et moins sur les aspects positifs et sur la reconnaissance des dynamiques très complexes et exceptionnelles qui sont propres au Canada.

J'encourage vraiment la curiosité, je pense. Il serait fantastique d'adopter une approche curieuse et de chercher à en savoir plus.

Le président: Merci beaucoup.

Au tour de Mona Fortier.

Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je vous félicite pour votre nomination, madame Mearns. Nous savons que vous allez jouer un grand rôle, et nous sommes très fiers de vous voir dans cette fonction qui est, comme vous l'avez mentionné dans votre présentation, très importante.

Je veux justement revenir à votre présentation, dans laquelle vous avez parlé de l'approche de codéveloppement. Ce n'est pas la première fois que nous en entendons parler dans le cadre de cette étude, et je pense que cette approche est nécessaire, comme nous l'avons démontré.

Vous, comment voyez-vous cette approche de codéveloppement dans l'Arctique, bien évidemment, mais aussi en matière de politique étrangère?

[Traduction]

Virginia Mearns: Ce n'est pas une mince tâche. Je ne pense pas qu'il serait juste de dire le contraire. C'est un exercice important, car en fin de compte, on obtient des produits qui reflètent les voix de nos collectivités.

Nous avons entendu parler du codéveloppement comme d'un désir et d'une priorité majeure de nos collectivités nordiques de l'Arctique, des gouvernements et des détenteurs de droits autochtones, donc le mettre en pratique est un exercice crucial. Même après

seulement quelques semaines dans cette fonction, je constate que ce domaine intrigue d'autres États, surtout les pays nordiques, qui souhaitent vraiment comprendre les approches adoptées par le Canada dans ces relations, qui se traduisent par la capacité de coélaborer des politiques et des stratégies. Cela démontre une dynamique de travail, mais crée en fin de compte une occasion de soutenir le produit final avec fierté et avec la certitude que nous suivons une voie qui convient à la population.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Par curiosité, j'ai une question dont la réponse pourrait profiter à quelqu'un qui, comme moi, est en train d'apprendre comment mieux utiliser cette approche de codéveloppement. Avez-vous des exemples concrets de ce qui fonctionne ou de ce qui ne fonctionne pas? Avez-vous des recommandations à nous transmettre que nous pourrions ajouter au rapport sur notre étude?

• (1610)

[Traduction]

Virginia Mearns: Je citerais sans hésiter des comités tels que le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, créé en 2016. On y observe beaucoup de codéveloppement et un engagement à travailler sur des domaines d'intérêt commun. Cela me vient immédiatement à l'esprit comme un exemple très actuel de l'exercice de codéveloppement mis en pratique presque quotidiennement.

Je pense que l'autre élément que je tiens à souligner et à mentionner en ce qui concerne l'exercice du codéveloppement est que nous devons garder à l'esprit que des traités modernes l'exigent. C'est un droit protégé par la Constitution, et il y a des moments où le codéveloppement est en fait obligatoire. Cela aide vraiment à respecter ou à établir les paramètres dans lesquels il est tout à fait approprié de poursuivre l'exercice du codéveloppement.

Je vous remercie.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Il me reste peu de temps.

Aimeriez-vous que le Comité examine de plus près une recommandation précise dans le cadre de cette étude, surtout en ce qui a trait aux priorités qu'il devrait garder en tête?

[Traduction]

Virginia Mearns: Si j'ai l'occasion de revenir vous voir, je pense qu'après les premières missions que je vais mener, j'espère pouvoir vous présenter des exemples concrets. Pour l'instant, je suis très enthousiaste à l'idée de participer à ce dialogue et d'entendre les témoignages de première main. Par la suite, je serai heureuse de vous faire part de ce que j'aurai entendu.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Mearns, vous venez de parler de codéveloppement. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que c'est une dynamique qui s'applique plutôt à des projets de développement économique et d'infrastructures. Vous avez indiqué que, dans certains traités modernes, il pouvait y avoir des paramètres.

Or la question qui m'intéresse est plutôt celle du développement social. On sait que, dans le Nord, il y a des besoins en santé et en services sociaux. Il me semble que, il y a deux semaines, un intervenant est venu témoigner à ce comité pour nous indiquer qu'il y avait une déficience énorme en matière de services sociaux, surtout dans les langues autochtones. C'est un défi majeur d'être servi dans sa langue maternelle.

Je me demande si ça fait partie de votre mandat d'étudier cette question. Si vous avez des recommandations à faire au Comité à ce sujet, elles seraient les bienvenues.

[Traduction]

Virginia Mearns: C'est une question très importante. Malheureusement, c'est une expérience de longue date que continuent de vivre de nombreux membres de notre collectivité.

Je peux citer un exemple qui vient du Nunavut: l'article 32 de l'accord du Nunavut stipule que non seulement le gouvernement du Canada, mais le gouvernement du Nunavut doivent garantir la participation des Inuits à l'examen et à l'élaboration des politiques sociales et culturelles, y compris dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Dans mes fonctions, ce n'est pas vraiment mon rôle d'intervenir à ce sujet. Des paramètres très clairs définissent les responsabilités des gouvernements, mais aussi des organisations représentatives. Je m'attends tout à fait à ce que, comme je l'ai dit lors de notre conversation précédente, je sois interpellée dans ce dialogue de différentes manières afin que je puisse peut-être servir de relais auprès du gouvernement du Canada pour souligner s'il existe ou non des préoccupations particulières à cet égard. Si elles me sont communiquées, j'estime qu'il est de ma responsabilité de les transmettre au gouvernement du Canada.

• (1615)

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Michael Chong est le suivant.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être venus.

Madame l'ambassadrice, j'ai quelques questions à vous poser.

Lorsque le premier ministre vous a nommée, il a déclaré que votre mandat consisterait à vous concentrer sur la collaboration avec les pays d'optique commune. Quels pays précisément allez-vous approcher parmi cette liste de pays d'optique commune?

Virginia Mearns: Oui, cela a été clairement établi. Les pays d'optique commune, notamment les pays nordiques, l'Union européenne, ainsi que le Japon et la Corée, ont été désignés comme les principaux points de convergence sur lesquels je peux me concentrer et avec lesquels je peux collaborer pour l'instant. Je me réjouis beaucoup à l'idée d'engager un dialogue avec eux.

L'hon. Michael Chong: Je suppose donc que les États-Unis seront au centre des préoccupations de l'ambassadrice Hillman à Washington en ce qui concerne les aspects de l'Arctique qui touchent aux relations avec les États-Unis.

Virginia Mearns: Oui, mais j'ai également une possibilité, en ma qualité de haute fonctionnaire responsable de l'Arctique auprès du Conseil de l'Arctique, où j'ai également un homologue américain.

L'hon. Michael Chong: Vous allez évidemment échanger avec eux également dans ce forum.

Virginia Mearns: Oui, c'est exact.

L'hon. Michael Chong: Le premier ministre a également déclaré que votre mandat consistait à renforcer la sécurité du Canada dans l'Arctique. Quelles mesures précises allez-vous prendre en matière de sécurité?

Virginia Mearns: C'est un domaine de dialogue que je viens d'entamer avec le ministère de la Défense nationale, sachant déjà que des plans ont été annoncés dans le cadre de « Notre Nord, fort et libre ».

De plus, et c'est là que j'interviens, comme nos collectivités sont de plus en plus mises à contribution dans les plans d'investissement du ministère pour les infrastructures matérielles, nous travaillerons ensemble dans ce dialogue afin d'essayer de connaître le point de vue des collectivités. Nous veillerons également à ce que les collectivités comprennent clairement les plans du Canada concernant ces investissements.

L'hon. Michael Chong: Merci.

Le premier ministre a également déclaré que votre mandat consiste aussi à favoriser la croissance économique du Canada dans l'Arctique. Encore une fois, quelles mesures économiques précises allez-vous mettre en œuvre?

Virginia Mearns: C'est là que j'ai besoin d'entendre les collectivités sur leurs priorités, car nous avons des économies dans nos collectivités. Nous avons des sociétés de développement, des entrepreneurs et des organisations qui les soutiennent également, de manière coordonnée. Je ne vais pas me permettre de proposer ou d'instaurer une mesure et de perturber les choses, en fin de compte, mais je sais qu'il y a un désir, par exemple, de vraiment s'ouvrir au sein des territoires et de pouvoir travailler ensemble.

Des organisations telles qu'EntrepreNorth collaborent avec de jeunes entreprises dans les trois territoires et leur fournissent les outils nécessaires pour étendre leur présence. Travailler en collaboration avec ceux qui font déjà le travail difficile et s'assurer qu'ils disposent de l'espace nécessaire pour réussir sera également un élément très intéressant.

L'hon. Michael Chong: L'une des questions que j'ai posées lors de précédentes réunions avec d'autres témoins concernait des projets de câbles sous-marins destinés à acheminer le flot mondial des télécommunications et de l'Internet, qui sont proposés ou en cours de construction, dont certains transiteraient par les eaux de l'Arctique canadien entre l'Europe et les États-Unis et entre l'Europe et l'Asie.

Connaissez-vous l'un de ces projets? Si oui, pouvez-vous nous en parler?

Virginia Mearns: Je ne connais pas très bien les grands projets internationaux dont vous parlez... Je sais que le Nunavut souhaite disposer de cette capacité sur son territoire et que des travaux sont en cours à cet effet. Je connais beaucoup mieux cet aspect. Je vais devoir me renseigner à ce sujet.

• (1620)

L'hon. Michael Chong: Je comprends, car nous n'avons pas encore de câbles sous-marins, mais d'autres pays nordiques de la région baltique ont connu d'énormes problèmes avec des navires battant pavillon d'États autoritaires, comme la République populaire de Chine et la Fédération de Russie, qui ont sectionné ces câbles Internet essentiels et causé toutes sortes de ravages. Voilà pourquoi je pose cette question.

Je vous remercie.

Le président: Bill Blair a la parole.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Bill Blair (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à féliciter et à remercier l'ambassadrice Mearns d'avoir accepté d'assumer ce rôle très important à ce moment particulier de notre histoire. Je pense que c'est très important, et nous vous sommes reconnaissants du service que vous rendez à notre pays.

Monsieur Sinclair, je m'en voudrais de ne pas souligner vos décennies de service à notre pays et votre nouveau rôle.

Si vous me le permettez, je vais vous poser une question, monsieur Sinclair, car elle s'inscrit dans l'approche politique pragmatique des piliers qui ont été établis dans notre politique étrangère pour l'Arctique.

Nous avons parlé de la création de nouveaux consulats à Nuuk et à Anchorage. À première vue, cela semble tout à fait raisonnable, mais je suis sûr que vous avez longuement réfléchi à ce que nous espérons accomplir en établissant une présence diplomatique et consulaire dans ces deux pays voisins. Ils sont tous deux très différents et très importants pour nous. Je suis sûr que vous y avez réfléchi davantage.

Quels critères pourrions-nous appliquer pour déterminer si ces investissements, aussi importants nous semblent-ils, sont réellement efficaces pour nous aider à réaliser nos objectifs? Je vous laisse le soin de commenter la décision d'établir des consulats dans ces deux endroits, ainsi que ce que nous espérons accomplir et la manière dont nous mesurerons notre succès.

Robert Sinclair (directeur général, Affaires de l'Arctique, de l'Eurasie et de l'Europe, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci pour vos bons mots.

Je vais peut-être utiliser une analogie qui vous rejoindra. Je considère les consulats et les ambassades comme l'équivalent diplomatique des frégates. Nous sommes sur le terrain pour recueillir de l'information, représenter les Canadiens à l'étranger, présenter et protéger les intérêts canadiens et promouvoir ces intérêts. C'est ainsi que je vois les consulats de Nuuk et d'Anchorage.

Les relations entre le Groenland et le Danemark continuent d'évoluer. Investir aujourd'hui dans les relations avec le Groenland sera très profitable dans l'avenir, quelle que soit l'issue de ces relations avec le royaume.

En ce qui concerne le consulat d'Anchorage — Virginia Mearns pourra en parler plus éloquemment que moi —, la représentation autochtone que nous y avons est très importante pour les intérêts américains.

Pour mesurer l'efficacité, nous pouvons nous baser sur le nombre de visites et les statistiques commerciales. Nous pouvons utiliser toute une série de paramètres pour mesurer leur efficacité.

Je m'en tiendrai là.

Je vais peut-être laisser Mme Mearns nous parler plus particulièrement des liens avec les Inuits.

Virginia Mearns: Merci, monsieur Sinclair.

Oui, l'aspect humain est essentiel. Ce sont des occasions très bienvenues dont j'ai déjà entendu parler non seulement par des Autochtones canadiens, mais aussi par des Inuits du Groenland qui espéraient quelque chose du genre. La présence canadienne à Nuuk suscite sans aucun doute beaucoup d'enthousiasme, car elle amplifiera le dialogue qui existe déjà, en particulier sur les débouchés commerciaux, notamment le commerce entre Inuits et la manière dont il peut être favorisé.

De même, et sur des fronts légèrement différents à l'Ouest, il existe des liens historiques et familiaux très anciens et très forts non seulement avec les Premières Nations, mais aussi avec les Inuits du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il existe également des relations très solides avec les peuples autochtones d'Alaska. Il y a un intérêt égal, du point de vue commercial, à diversifier et à exploiter la dynamique Nord-Sud et ce qui est maintenant décrit comme la dynamique Nord-Nord.

• (1625)

L'hon. Bill Blair: Je vous remercie tous les deux sincèrement.

En ce qui concerne le premier pilier de la stratégie étrangère dans l'Arctique, nous avons parlé d'affirmer la souveraineté du Canada. Les communautés nordiques et les nombreuses conversations que j'ai eues au sein du Conseil inuit et dans le cadre des partenariats que nous avons conclus m'ont appris, notamment, que la souveraineté est avant tout une question d'infrastructures. Il s'agit d'investir dans des domaines comme les routes, les aéroports, la production d'électricité, les usines de traitement des eaux, les services de santé et le logement. Il s'agit non seulement de créer des infrastructures, mais aussi d'assurer la prospérité et la durabilité des communautés nordiques.

Nous avons évoqué brièvement les fonds qui seront alloués à notre politique de défense, ainsi que les infrastructures à usages multiples. Nous avons mentionné les initiatives d'édification de la nation. Je suis confiant et optimiste quant à la possibilité d'un engagement respectueux avec les Inuits en particulier, ainsi qu'avec toutes les communautés nordiques et les gouvernements territoriaux, afin de déterminer la meilleure façon de procéder.

Quel rôle envisageriez-vous...?

Le président: Merci.

Malheureusement, je vais...

L'hon. Bill Blair: Je me suis étendu un peu trop longtemps. Je vous prie de m'excuser. Nous pourrions peut-être poursuivre cette conversation une autre fois.

Le président: Nous vous remercions sincèrement pour votre témoignage et pour votre participation à cette étude.

Ceci met fin à la première partie de cette réunion. La séance est donc suspendue en attendant la deuxième partie.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1630)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je souhaite maintenant la bienvenue à nos témoins pour la deuxième heure de témoignage.

Nous accueillons David Perry, président et directeur principal de l'Institut canadien des affaires mondiales, qui comparait en personne. Bienvenue, monsieur.

Nous accueillons aussi, à titre personnel, James Fergusson, chercheur principal au Centre d'étude sur la défense et la sécurité de l'Université du Manitoba, qui comparait par vidéoconférence. Bienvenue, monsieur.

Chacun de vous dispose de cinq minutes pour sa déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions.

J'invite maintenant M. Fergusson à faire sa déclaration liminaire. Allez-y, je vous prie, monsieur.

James Fergusson (chercheur principal, Centre d'étude sur la défense et la sécurité, University of Manitoba, à titre personnel): Bonjour.

En réponse à l'offensive nord-vietnamienne du printemps 1972, les États-Unis ont lancé une campagne de bombardements sans restriction, y compris le minage du port de Haiphong. Des navires marchands soviétiques étaient à l'ancrage et transitaient vers et depuis le port, ce qui créait un risque d'incident majeur. Au même moment, le président Nixon participait au sommet de Moscou avec le secrétaire général Brejnev, signant le traité SALT et inaugurant une période d'apaisement des tensions ou de détente.

Si je cite cet exemple, et il en est de nombreux autres, c'est pour rappeler au Comité que, dans le monde de la politique des grandes puissances, les relations entre celles-ci sont généralement un mélange de confrontation, de concurrence et de coopération, selon les enjeux et les lieux. Rien n'est plus dangereux pour la paix et la sécurité internationales que lorsque les puissances perçoivent le monde en noir et blanc. La polarisation est le signe avant-coureur d'une guerre majeure, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Bien que les mesures prises par l'Occident et le Canada depuis l'invasion russe de l'Ukraine, et même avant, soient tout à fait compréhensibles, elles ne devraient pas influencer les domaines de concurrence et de coopération légitimes. Cela vaut notamment pour l'Arctique et la sécurité de l'Arctique canadien.

La sécurité fait appel à un mélange de capacités de dissuasion ou de défense et d'interaction diplomatique. Le Canada, avec ses alliés, a enfin pris des mesures importantes pour renforcer la défense et la sécurité de l'Arctique et de l'Amérique du Nord. Cependant, le pays et ses alliés ont négligé l'aspect diplomatique de l'équation, qui permet de garantir que les initiatives de défense ne sont pas perçues comme une agression ou une menace par la Russie et la Chine. Personne ne souhaite entrer en guerre par erreur ou par accident.

La suspension des activités du Conseil de l'Arctique constituait un signal ou un message compréhensible à l'intention de Moscou, mais le moment est venu de renouer des relations normales avec la Russie, notamment par le truchement des réunions ministérielles du Conseil. La reprise des activités des groupes de travail, même si les scientifiques russes y participent virtuellement, représente un pre-

mier pas utile. C'est une manière de commencer à normaliser et à dissocier les relations avec la Russie dans l'Arctique de la situation complexe en Ukraine, dans l'intérêt commun.

Quoi qu'il en soit, le moment est venu d'entamer le processus de réengagement ministériel. Cela ne légitimerait en aucun cas l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ne compromettrait pas le soutien de l'Occident et du Canada à l'Ukraine. Cela renforcerait les mesures de sécurité coopératives dans le cadre du Conseil de l'Arctique.

Parallèlement, compte tenu des initiatives de défense existantes et prévues dans l'Arctique, il convient d'envisager l'ouverture de discussions diplomatiques ou militaires de bas niveau, sous la forme d'une table ronde des forces de sécurité de l'Arctique, afin de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de confiance et de sécurité, évitant ainsi les malentendus et les accidents éventuels qui pourraient être perçus comme des menaces.

Enfin, il est important de reconnaître que les initiatives essentielles prises par le gouvernement en matière de défense ne doivent pas compromettre la sécurité économique et environnementale des communautés autochtones et locales. Ces initiatives et la construction de nouvelles infrastructures de défense ne doivent pas peser sur ces communautés.

En conclusion, ces considérations exigent que le Canada fasse preuve d'un leadership audacieux et potentiellement impopulaire, en vue de consolider sa position de premier État arctique.

Je développerai volontiers mes remarques et répondrai à toute autre question relative à la sécurité dans l'Arctique.

Merci.

• (1635)

Le président: Je vous remercie vivement pour vos commentaires.

J'invite maintenant M. Perry à faire sa déclaration liminaire.

David Perry (président et directeur général, Institut canadien des affaires mondiales): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du Comité, de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

Au cours des trois dernières années, deux tendances se sont jointes d'une manière que l'on n'avait pas observée depuis plusieurs décennies.

La première était la nécessité pour le Canada de renforcer ses défenses dans l'Arctique pour contrer les actions continues de la Russie et de la Chine, qui modernisent leur armé et utilisent ces forces modernisées de concert avec les autres éléments du pouvoir étatique d'une manière qui menace les intérêts occidentaux et canadiens.

Ces deux pays ont démontré leur capacité à mener des actions militaires, que ce soit à travers l'Arctique canadien contre des cibles situées dans le reste du Canada ou en Amérique du Nord, ou contre des cibles situées dans l'Arctique canadien même. Par conséquent, il est impératif que le Canada renforce ses dispositifs de défense dans l'Arctique; cela va dans l'intérêt national et permet de mieux protéger l'ensemble du continent nord-américain aux côtés de nos alliés américains, tant dans le cadre du NORAD qu'au-delà.

Cette nouvelle situation stratégique et ce nouveau contexte de menaces offrent, à mon avis, au Canada l'occasion d'aider nos alliés américains à renforcer leur assise de défense à un moment où les États-Unis sont de plus en plus préoccupés par la défense de leur territoire.

Une deuxième tendance très positive observée au cours des trois dernières années concerne plusieurs politiques publiées par le gouvernement du Canada, qui amélioreront notre posture de défense dans l'Arctique grâce à la modernisation du NORAD, au plan « Notre Nord, fort et libre » et à la politique étrangère du Canada dans l'Arctique. Ces politiques comprennent des projets financés visant à renforcer les infrastructures de défense dans le Nord et à moderniser nos capacités aérospatiales, ainsi que des investissements plus modestes dans les communications par satellite, l'amélioration de la logistique dans l'Arctique et la détection maritime.

Il y a également la directive contenue dans Notre Nord, fort et libre, qui invite l'équipe de défense à explorer une série d'investissements supplémentaires qui renforceraient encore notre défense dans l'Arctique et qui contribueraient à améliorer la défense de l'Amérique du Nord dans son ensemble, s'ils étaient effectivement financés. Cela inclut l'exploration d'une flotte de sous-marins à propulsion conventionnelle, que je suis heureux de voir que nous poursuivons avec une vigueur et une rapidité remarquables. J'espère voir bientôt le même enthousiasme se traduire dans l'étude des autres initiatives qui doivent être envisagées, notamment la défense aérienne et antimissile intégrée, les véhicules arctiques, l'embarquement d'hélicoptères maritimes sur nos navires de classe Harry De-Wolf, les défenses aériennes terrestres pour les infrastructures critiques et la technologie des drones et des contre-drones.

Je proposerais au Comité trois recommandations à examiner dans le cadre de son étude.

Tout d'abord, nous devons financer intégralement toutes nos initiatives liées à la défense de l'Arctique, ainsi que toutes les mesures jugées nécessaires pour conférer à la Garde côtière canadienne un rôle important en matière de sécurité nationale, en particulier en ce qui concerne la surveillance du domaine maritime. De plus, dans la mesure du possible, les efforts continus de réduction des dépenses dans l'ensemble du gouvernement du Canada devraient permettre de préserver autant que possible les dépenses pertinentes dans d'autres ministères.

Deuxièmement, le gouvernement du Canada doit collectivement se concentrer sur la mise en œuvre de ces initiatives. Historiquement, nous avons toujours été plus efficaces dans la publication de politiques que dans la réalisation des engagements qu'elles contiennent. Je tiens à souligner qu'il y a 17 ans, la Stratégie de défense Le Canada d'abord s'était engagée à acheter trois plateformes qui amélioreraient considérablement notre défense dans l'Arctique: de nouveaux avions de combat, de nouveaux navires de guerre et de nouveaux avions de surveillance maritime. À l'heure actuelle, les forces militaires canadiennes n'ont reçu aucun avion ni aucun navire.

J'espère que la ponctualité des livraisons futures s'améliorera considérablement grâce à certaines des initiatives proposées par le premier ministre, notamment la création de l'Agence de l'investissement pour la défense. J'espère que l'on accordera bientôt une attention comparable à notre capacité de moderniser nos infrastructures de défense dans l'Arctique au rythme qui s'impose.

Troisièmement, le Comité devrait examiner l'impact de nos initiatives dans l'Arctique sur nos alliés américains. Certes, nous devons renforcer nos défenses dans notre propre intérêt national. Cependant, compte tenu de la situation stratégique actuelle, notre Nord étant situé entre le reste de l'Amérique du Nord et les menaces militaires conventionnelles et stratégiques les plus probables pour le continent, une grande partie de nos actions intéressera les États-Unis. Lorsque nous réalisons ces investissements, nous devons être aussi conscients que possible que ces initiatives peuvent également contribuer à la défense des Américains.

Il pourrait être utile de profiter de ces initiatives pour contribuer à l'établissement des nouvelles relations en matière de défense avec nos alliés américains que le premier ministre a déclarées nécessaires. En accélérant de manière notable le rythme auquel nous pouvons réellement mettre en œuvre et réaliser ces initiatives, nous maximiserons les possibilités d'en tirer parti pour le bien de nos deux pays.

Merci.

• (1640)

Le président: Je vous remercie vivement pour vos remarques.

Je vais maintenant donner la parole aux députés pour qu'ils posent leurs questions, en commençant par Michael Chong.

Vous avez six minutes, monsieur.

L'hon. Michael Chong: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Fergusson.

Vous faites une analogie entre deux événements qui se sont produits simultanément en 1972: le minage par les États-Unis des entrées d'un port, qui aurait pu conduire à une escalade entre les États-Unis et les Soviétiques, et, parallèlement, la détente qui a été amorcée par les pourparlers entre Brejnev et le président Nixon.

Pouvez-vous citer des pays qui ne sont pas des grandes puissances et qui ont réussi à lancer une détente entre de grandes puissances? En effet, cet exemple n'est pas comparable à notre situation ici au Canada.

James Fergusson: Le rôle des puissances mineures, plus faibles ou moyennes, quelle que soit l'appellation que l'on souhaite leur donner, est toujours problématique. Toutefois, si l'on remonte aux années 1950 et au début de la guerre froide, le Canada, sous la direction de Lester Pearson dans le gouvernement de St-Laurent, a pris les premières mesures pour tenter de jouer le rôle de médiateur ou de négociateur entre les États-Unis et l'Union soviétique, dans la mesure où la situation évoluait. Cette démarche s'explique en partie par le fait que les Européens étaient encore en train de se remettre de la Seconde Guerre mondiale. Il existe donc des mesures que les puissances mineures et faibles peuvent prendre pour faciliter ce processus.

En ce qui concerne le Canada et l'Arctique à l'heure actuelle, ce sont des mesures que nous devons envisager. Il y a des mesures que, pour des raisons liées à la politique aux États-Unis et chez nos alliés occidentaux, ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas prendre, mais que nous pouvons prendre. C'est ce qui importe le plus.

L'hon. Michael Chong: Je comprends, merci. Je voudrais simplement souligner que, dans les années 1950, le Canada était sans doute une grande puissance, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous représentions alors un pourcentage beaucoup plus important de l'économie mondiale et, à peine dix ans plus tard, nous figurions parmi les cinq premières puissances militaires du monde. Ce n'est manifestement plus le cas aujourd'hui, mais je vous remercie de m'avoir expliqué cela.

J'ai une question pour M. Perry. Vous avez mentionné la nécessité, dans votre deuxième recommandation, d'exécuter... Pourriez-vous expliquer pourquoi nous ne pouvons pas exécuter des acquisitions dans ce pays? Je remarque que la Finlande et le Canada ont tous deux acheté des avions F-35 au cours du même mois, la même année. La Finlande a annoncé l'acquisition de 64 appareils. Nous avons annoncé l'acquisition de 88 F-35. Ils comptent 5,5 millions d'habitants, nous en comptons 40 millions. Nous sommes presque dix fois plus nombreux qu'eux. Leurs avions seront pleinement opérationnels, avec des bases aériennes dans l'Arctique, en 2030. Selon la vérificatrice générale, nous pourrions être opérationnels, au plus tôt, en 2033-2034, et probablement plus tard encore s'il y a d'autres retards. Pourquoi ne parvenons-nous pas à mener à bien quoi que ce soit en matière d'approvisionnement militaire dans ce pays?

David Perry: Je ne sais pas combien de temps il vous reste pour vos questions.

L'hon. Michael Chong: J'ai trois minutes, et elles sont toutes à votre disposition si vous pouvez nous fournir des réponses précises à cette question.

• (1645)

David Perry: Dans ce cas, je dirais que cela s'explique en partie par le fait que nous avons eu de la difficulté à maintenir une bonne décision, et cela remonte à longtemps. Je pense qu'un autre facteur est que nous avons eu de la difficulté à expliquer clairement et plus largement, en dehors des cercles gouvernementaux, les raisons qui ont motivé certaines de ces décisions clés. La transparence et la communication ouverte ont donc fait défaut dans certains aspects de notre processus d'approvisionnement.

L'hon. Michael Chong: Je tiens à souligner que cette décision, qui n'a pas fait l'objet de tergiversations, a été prise simultanément par les deux pays en février 2022. La Finlande est en bonne voie pour être pleinement opérationnelle d'ici 2030, alors que nous ne le sommes pas. Nous accusons un retard de plusieurs années. Pourquoi?

David Perry: Eh bien, c'était une autre décision prise par le Canada, car nous en avions déjà pris d'autres concernant le même avion.

L'hon. Michael Chong: Je suis d'accord, mais, une fois la décision prise en février 2022... Je comprends tous les retards qui ont précédé cette décision, mais pourquoi, alors que la décision a été prise en 2022, sont-ils en mesure de mettre en œuvre et de réaliser en huit ans quelque chose que nous ne semblons pas pouvoir accomplir dans un temps beaucoup plus long?

David Perry: Cela s'explique en partie par les différents calendriers qui ont régi la prise de décisions concrètes lors de la phase des bons de commande. De manière plus générale, je crois que nous avons du mal à combler le manque de personnel qualifié dans l'armée de l'air pour assurer la formation et la maintenance..., ainsi que pour les infrastructures.

L'hon. Michael Chong: Nous sommes 40 millions d'habitants dans ce pays, et eux 5,5 millions. La question n'est pas de former

des milliers de pilotes, mais d'en avoir suffisamment pour piloter environ 88 chasseurs. Nous devrions disposer d'un bassin de talents neuf fois plus grand ici. Aucun de nous autour de cette table, je crois, ne comprend pourquoi nous ne parvenons pas à faire avancer les choses, et cela ne concerne pas uniquement cet achat particulier. Le problème est beaucoup plus large et nous en débattons depuis des années, mais il persiste.

David Perry: Je dirais que cela est en partie dû au fait que, par le passé, nous n'avons pas accordé la même priorité à ce genre d'investissement que d'autres pays. Je crois avoir constaté des signes encourageants indiquant que nous accordons désormais à cette question l'importance qu'elle mérite, contrairement au passé. En ayant accordé si peu d'attention à cette question, nous nous efforçons de former un petit groupe de pilotes de chasse qualifiés sur de nouveaux appareils, alors que d'autres pays, bien plus petits, ont accordé davantage d'importance à cette question et disposent dès le départ d'un bassin de pilotes beaucoup plus important.

L'hon. Michael Chong: Devrait-on envisager de s'affranchir totalement des procédures d'appels d'offres concurrentiels, conformément à la loi, et de laisser les ministres choisir directement les contrats à attribuer, les mesures à prendre et le calendrier à respecter, à l'instar de C. D. Howe il y a plusieurs décennies? Est-ce là où nous en sommes actuellement? Une nouvelle agence est en cours de création et doit être mise en place.

Le président: Une réponse très courte, s'il vous plaît.

David Perry: Oui.

Le président: Nous passons maintenant à M. Rob Oliphant.

Vous disposez de six minutes, monsieur.

L'hon. Robert Oliphant: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins. Toutes vos remarques sont pertinentes et réfléchies.

J'ai une question sur laquelle j'aimerais m'attarder un instant. Nous débattons de la protection de notre souveraineté, et je souhaiterais approfondir ce que nous entendons par souveraineté. Je recherche une définition, et cela dépasse peut-être le cadre de cette réunion, mais j'aimerais parler un peu de ce que cela signifie pour nous de protéger notre souveraineté.

Cela signifie-t-il protéger notre territoire? Signifie-t-il dialoguer avec les peuples du Nord? J'aimerais approfondir un peu cette question, même théoriquement, et obtenir votre opinion à tous les deux.

David Perry: Je laisserai peut-être à mon ancien collègue professeur d'université qui est présent ici aujourd'hui le soin de traiter de la question de la souveraineté.

Pour ma part, je crois que nous devons mettre davantage l'accent sur la sécurité et la défense. Je pense que c'est là le véritable défi auquel le Canada est confronté, qui est moins un défi de souveraineté en soi. Je crois que nous devons diriger nos activités, nos efforts diplomatiques ainsi que nos investissements sur différents instruments de défense et de sécurité nationale.

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas de moyens suffisants pour assurer la défense de notre pays et de notre partie de l'Amérique du Nord, que ce soit de manière autonome ou avec nos alliés américains. À mon avis, c'est là le domaine clé sur lequel il convient de se concentrer.

L'hon. Robert Oliphant: Je reviendrai sur ce point, mais je vais d'abord écouter M. Fergusson.

James Fergusson: Je suis d'accord avec mon collègue.

La souveraineté est devenue une question très sensible au Canada, un sujet délicat que tout le monde souhaite aborder, mais, lorsque l'on examine la réalité du Canada dans l'Arctique, son territoire, son archipel et ses eaux territoriales, il n'y a aucun problème de souveraineté. Il n'y a pas de contestation. Il y a une contestation au sujet du statut du passage du Nord-Ouest. Il y a une certaine contestation avec nos alliés américains au sujet de la mer de Beaufort, mais, dans l'ensemble, personne ne conteste notre souveraineté, qui est notre autorité de prendre des décisions sur ce qui doit être fait ou non en ce qui concerne notre territoire et les eaux adjacentes.

La question de la souveraineté n'est pas en jeu ici, et il est temps que nous cessions d'en parler. Mon collègue, M. Perry, a tout à fait raison. Il s'agit en réalité de la défense et de la sécurité dans les zones qui ne relèvent pas de notre souveraineté, de notre territoire et de nos eaux territoriales, et de la manière dont nous traitons ce problème. Je recommande à ce comité de laisser tomber cette question, car elle ne nous mène nulle part. Elle suppose qu'il y a un problème, alors qu'il n'y en a pas.

• (1650)

L'hon. Robert Oliphant: Je vous remercie. Je continue de me demander si ce pourrait être les deux à la fois: ne pas constituer une menace pour notre souveraineté, ce qui est, je pense, une définition fonctionnelle — je vais peut-être demander à nos analystes de travailler un peu plus sur les définitions de la souveraineté, c'est un avertissement —, mais une menace pour la défense et la sécurité de notre territoire, dont nous sommes souverains.

J'essaie de faire le point là-dessus, car je conviens qu'il n'y a pas de remise en cause de notre souveraineté, du moins de manière générale, en ce qui concerne l'Arctique. Il y a peut-être une remise en cause de l'ensemble de notre pays, mais nous sommes confrontés à des défis quant à ce qu'est une nation arctique, où les nations arctiques devraient coopérer et où nous devrions avoir une autorité absolue sur ce que nous faisons dans ce que nous considérons comme notre territoire.

Est-ce que je suis sur la bonne voie?

Mettez-moi au défi. Discutez avec moi.

David Perry: À mon avis, la question principale est de savoir si nous pouvons mettre en œuvre ce que nous souhaitons voir se réaliser dans notre propre pays. Cela nécessitera des investissements importants et la capacité de le faire. Pendant longtemps, nous avons insuffisamment doté de nombreux équipements du gouvernement fédéral qui nous permettent d'agir dans les domaines de la prévention de la pollution, de la recherche et du sauvetage, ainsi que de la défense et de la sécurité. Je pense que le meilleur moyen de garantir notre confiance est de définir les conditions de ce qui se déroule dans l'Arctique canadien et de nous assurer que nous disposons des moyens nécessaires pour y parvenir.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Fergusson, par souci de compréhension, j'aimerais revenir à ce que vous avez dit lors de votre présentation.

Vous avez parlé de la sécurité dans l'Arctique, et vous avez dit que l'aspect diplomatique aurait été négligé.

J'aimerais avoir des exemples de ce que vous entendez lorsque vous parlez d'aspect diplomatique négligé dans l'Arctique.

[Traduction]

James Fergusson: L'exemple principal que je citerais concerne l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022. Nous avons suspendu toutes nos activités avec les Russes et mis en place des politiques, avec nos alliés, afin de tout arrêter. La question qui se pose pour moi est de savoir pourquoi nous avons tout arrêté. Le Forum des gardes côtières est toujours en place, ce qui est important, notamment compte tenu de nos ressources limitées et des ressources limitées des États-Unis dans l'Arctique par rapport aux capacités russes. Nous pourrions en avoir besoin au fur et à mesure que l'Arctique s'ouvre davantage.

C'est là le problème. Nous avons négligé cet aspect. Nous avons laissé le conflit en Europe de l'Est influencer toutes nos actions. Je comprends les enjeux politiques, mais il est toujours important pour nous de collaborer avec eux.

Par exemple, dans le domaine scientifique, en ce qui concerne le changement climatique et la mise en garde concernant le pergélisol, leurs scientifiques disposent d'informations importantes que nous devons connaître, et nous devons échanger avec eux. Cependant, dans la situation actuelle, nous ne le faisons pas. Cela représente un véritable problème pour nous. Il convient de se demander, en fin de compte, quelle est la place de l'Arctique par rapport aux zones de confrontation ou de conflit que nous avons avec les Russes ou même avec les Chinois. Ils ne sont vraiment pas présents dans l'Arctique.

L'Arctique doit être considéré comme une zone de coopération, car nous avons tous des intérêts communs dans cette région. Si nous ne le faisons pas, l'Arctique risque de devenir, involontairement, une source de tensions, ce que nous souhaitons éviter. Cela nécessite un leadership audacieux, et malheureusement, depuis plus d'une décennie, nous n'avons pas eu de leadership audacieux sur la manière de gérer cette question.

• (1655)

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup.

Votre réponse me fait penser à l'intervention qu'un témoin a faite au Comité, il y a quelques semaines. Son intervention portait sur la compréhension fine, que nous n'avons pas nécessairement, des menaces en Arctique, notamment la fonte des glaces et les changements climatiques.

Ce témoin, dont je ne me rappelle pas le nom, nous disait que la possibilité de naviguer dans les eaux de l'Arctique, même compte tenu de la fonte des glaces, était faible parce que ça demeure un milieu très hostile à toute navigation. Il faut donc être prudent quant au développement qu'on prévoit en imaginant des tracés navigables en Arctique en raison de la fonte des glaces.

Je ne sais pas si vous avez des informations à ce sujet. Voulez-vous nous dire ce que vous en pensez?

[Traduction]

James Fergusson: Il est généralement admis que, au fur et à mesure que la calotte de l'Arctique fond davantage et que l'on observe plus de glace de première année que de glace permanente, la route navigable sera la route nordique, ou la route russe, pour dire les choses comme elles sont. En raison de la rotation de la Terre, le passage du Nord-Ouest pose des problèmes, car la glace s'accumule et envahit ce passage. C'est pourquoi nous voulons en savoir plus.

Cela concerne ensuite les questions relatives à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, notamment celles liées au plateau continental arctique. Il est nécessaire de gérer ces questions, en particulier avec la Russie, afin de déterminer notre conception de nos territoires légitimes au regard du droit international.

Je dirais aussi que, si j'ai bien compris, les Russes se sont consacrés avec beaucoup de sérieux à la recherche scientifique sur les questions relatives au plateau continental polaire.

Cela nous intéresse toutefois, car rien ne reste immobile dans l'océan. Compte tenu de la rotation de la Terre — comme je l'ai mentionné à propos de la glace arctique qui se déplace vers le passage du Nord-Ouest —, si une catastrophe se produit dans le passage russe, où ira-t-elle? Eh bien, elle se déplacera, et elle se dirigera vers nous. C'est donc un domaine essentiel dans lequel nous devons coopérer avec les Russes. Nous avons des intérêts communs avec eux. Pourquoi ne voudrions-nous pas les exploiter?

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur Fergusson. C'est fort éclairant.

Monsieur Perry, dans votre présentation, vous avez parlé de la nécessité de maintenir le financement des initiatives de défense. Comme moi, vous êtes sûrement au courant de l'intention du gouvernement d'augmenter ses dépenses en défense jusqu'à 5 % du PIB, ce qui se ferait au moyen des dépenses en infrastructures, notamment les infrastructures nécessaires pour les minéraux critiques.

Comme il y a de nombreux minéraux critiques dans le nord, jugez-vous que la stratégie que propose le gouvernement est intéressante et porteuse?

[Traduction]

David Perry: Je suis convaincu que c'est prometteur, et que cela le deviendra encore plus au fur et à mesure que nous parviendrons à les extraire en grandes quantités et à les transformer de manière utile.

Dans le contexte de nos entretiens avec l'OTAN et de ce supplément de 1,5 %, celui-ci dépasserait l'objectif de 3,5 % des dépenses de défense de base pour atteindre un objectif global de 5 %. Je crois, si je ne m'abuse, que ce 1,5 % reste encore assez vague. Peut-être que le Canada, dans le cadre de sa participation à l'alliance, a la possibilité d'aider à définir ce que cela représente.

À mon avis, cependant, nous ne pourrions compter que certains des investissements qui, selon moi, devraient être réalisés pour des raisons nationales. Nous disposons de produits qui ont une valeur mondiale. Nous devrions les exploiter au maximum dans notre propre intérêt national, que ce soit sur le plan économique, social ou autre. Cependant, ce n'est que dans la mesure où cette exploitation peut contribuer de manière tangible à établir un lien avec une chaîne d'approvisionnement de défense et à produire des capacités de défense que nous pourrions les considérer comme s'inscrivant

dans ce 1,5 % qui nous permettra d'atteindre l'objectif global de 5 %.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à Mme Tamara Kronis.

Vous disposez de cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Je vous remercie.

Cette discussion est très intéressante, et je remercie sincèrement les témoins de leurs commentaires.

Monsieur Perry, vous avez abordé plusieurs points. À propos de la Chine, de la Russie et des États-Unis, alors que nous passons d'une homogénéité américaine évidente à un monde plus multipolaire, selon avec qui l'on parle, nous voyons la Chine comme étant très à l'ouest et la Russie, très à l'est. Quand nous pensons aux États-Unis, nous pensons à notre frontière sud. Dans l'Arctique, ils sont tous là. Ce sont nos voisins, et ils se trouvent juste de l'autre côté de l'océan.

Pouvez-vous nous expliquer un peu plus en détail l'évolution des besoins en matière de défense et de sécurité par rapport à ces pays au-delà de notre frontière septentrionale, plutôt que par rapport à notre frontière sud, et nous dire ce que nous devons faire?

● (1700)

David Perry: Pour reprendre un point que vous avez mentionné, je dirai que, selon moi, le Canada a beaucoup à apprendre de ses voisins américains en Alaska, qui ont déjà déployé sur place — dans un climat semblable au nôtre — bon nombre des capacités que nous cherchons à acquérir. Je pense que nous avons beaucoup à apprendre d'eux.

La question fondamentale dont nous devons être conscients est la suivante: où que l'on regarde ces menaces potentielles sur une carte, à cause de la géographie et des routes transpolaires, elles sont plus susceptibles de représenter un défi militaire pour l'Amérique du Nord au pôle Nord. C'est la même raison pour laquelle, lorsque l'on vole vers l'est ou vers l'ouest, on survole généralement une partie de l'Arctique. C'est plus ou moins la même trajectoire de vol que suivrait un missile, car c'est plus rapide et plus direct. Quelle que soit la latitude à laquelle se trouve la majeure partie de la Chine, si elle souhaite mener une action militaire contre l'Amérique du Nord, elle passera probablement par l'Arctique. Il en va de même pour la Russie.

Ensuite, comme l'Arctique est important pour l'économie russe, les Russes y déploient beaucoup de moyens et y investissent considérablement. Ils y ont positionné une grande partie de ce qu'ils considèrent comme étant des forces stratégiques qu'ils pourraient utiliser partout dans le monde. Elles sont déjà positionnées dans le Nord, ce qui augmente encore la probabilité qu'elles soient utilisées en passant par le pôle Nord et, par conséquent, par le territoire arctique canadien.

Tamara Kronis: Je vais poursuivre sur le même sujet.

Dans vos observations préliminaires, vous avez dit que le Canada accusait un retard. De combien sommes-nous en retard? Quel est notre retard en matière de minéraux critiques? Quel est notre retard en matière d'exploitation minière? Quel est notre retard en matière de capacités de défense? Si vous avez des idées pour que nous rattrapions plus vite ce retard, j'aimerais beaucoup les entendre.

David Perry: En ce qui concerne la Russie, en particulier, elle a commencé à réinvestir dans bon nombre de ces capacités avec des applications dans le Nord il y a près de 20 ans. En attendant, je pense, 5 ou 10 ans pour être certaine que cette trajectoire allait poser un problème... Nous aurions peut-être eu un peu plus de marge de manœuvre pendant environ la moitié du temps qu'il nous a fallu pour vraiment passer à la vitesse supérieure et commencer à réagir, mais je pense qu'à ce stade, nous avons pris beaucoup de retard.

En ce qui concerne les mesures que nous pourrions prendre, je pense qu'il y en a plusieurs. Comme nous le disions plus tôt, nous avons tendance à être extraordinairement Canadiens et à vouloir un environnement concurrentiel en toutes circonstances. Il existe, selon moi, beaucoup de cas dans lesquels il n'est pas logique de mettre en concurrence juste par principe, et il serait donc judicieux de prendre plus de décisions sur la base d'un fournisseur unique.

Il y a plusieurs autres choses que nous devrions faire. Nous essayons de faire beaucoup de choses en même temps. Nous nous lançons dans l'effort de modernisation militaire le plus complet depuis que nous nous sommes réarmés pour la guerre de Corée, et je pense que nous le faisons avec des formalités et un appareil administratif fédéral qui sont un peu plus lourds qu'ils ne l'étaient au début des années 1950. Tant que nous ne pourrions pas changer cela, je pense que nous devons établir des priorités. Il me semble que nous devrions chercher, entre autres, à concentrer nos efforts sur les capacités dans l'Arctique, à la fois pour nos propres raisons et parce que c'est, selon moi, l'occasion d'avoir une discussion constructive avec l'administration américaine et de faire quelque chose qui leur tient à cœur.

Tamara Kronis: J'aimerais juste poser une autre question qui concerne les zones de tension. Nous parlons beaucoup, entre autres, du réchauffement des océans et des poissons au large des côtes de la Colombie-Britannique. Les poissons se déplacent vers le Nord.

Il y a les poissons, le commerce, la défense et les terres. Où pensez-vous que les zones de tension sont le plus susceptibles d'apparaître dans la configuration actuelle?

David Perry: Il est difficile de prédire où une zone de tension particulière apparaîtra. L'essentiel est de se concentrer sur les menaces qui auraient le plus de répercussions.

Les préoccupations relatives à la pêche devraient s'aggraver à différents égards pour devenir préoccupantes. Les derniers différends que nous avons eus en matière de pêche concernaient des alliés clés. Donc, la probabilité qu'ils évoluent vers une situation que nous ne souhaitons pas voir se produire est peut-être moindre, selon qui se livre, en fait, à la pêche.

Cela dit, un certain nombre de pays — notamment la Chine — utilisent des ressources non étatiques, en particulier des navires de pêche, de façons telles qu'il est difficile de savoir si ces navires agissent de manière indépendante ou si ce sont, en quelque sorte, des instruments du gouvernement chinois.

Nous devons en être conscients, mais je pense que la priorité absolue doit être accordée aux menaces militaires classiques, car nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour bien préparer notre propre défense.

Merci.

• (1705)

Le président: Monsieur Brendan Hanley, député, bienvenue au Comité. Vous disposez de cinq minutes pour vos questions.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité et les invités de me donner l'occasion d'être présent pour un court moment.

Comme il a été indiqué, je ne suis pas membre en titre du Comité, mais ce sujet revêt une certaine importance pour moi qui suis député du Yukon.

J'emboîterai le pas à mon collègue, M. Oliphant, afin de clarifier la question de la souveraineté. Je dois dire que je suis un peu inquiet d'entendre que nous devons mettre cela de côté ou qu'il n'y a pas de problème de souveraineté.

Quand je pense à l'histoire du colonialisme et des déplacements de populations au Canada, mais en particulier dans les trois territoires du Nord, je pense que nous devons vraiment continuer à nous appuyer sur les compétences sur le terrain pour définir la souveraineté. Pour moi et pour beaucoup dans le Nord, elle est liée à la gouvernance et à la propriété. Qui gouverne? Quelles sont les menaces? Qui doit en être informé? Comment les menaces sont-elles communiquées et quelles sont les voies de communication? Nous avons eu des problèmes où, par exemple, les chefs de Premières Nations autonomes ne sont pas informés de ce qui constitue, en fait, une menace potentielle sur les territoires.

Monsieur Perry, je sais que vous avez de grandes compétences en matière de diplomatie, de sécurité et de gouvernance mondiale. Pouvez-vous commencer par expliquer, peut-être brièvement, comment nous pouvons, d'un point de vue fédéral, interagir et collaborer au mieux, même lorsqu'il s'agit d'approvisionnement et de renforcement des infrastructures — défense, sécurité, infrastructures de défense — avec les nations autonomes signataires de traités modernes, mais aussi, bien sûr, avec les gouvernements territoriaux et provinciaux?

David Perry: Merci.

Je dirai qu'il faut reconnaître qu'il est important de dialoguer avec toutes ces parties prenantes, toutes ces communautés. Je pense que nous essayons d'aller dans ce sens à différents égards. Nous devons, selon moi, trouver un moyen de faire tout ce qui est nécessaire, aussi rapidement que possible.

Je ne sais pas si nous avons trouvé le même équilibre. Je m'inspire un peu de discussions sur les grands projets, en reconnaissant qu'il est important de collaborer avec les parties prenantes concernées, puis de procéder à l'examen de la réglementation. Nous devons simplement trouver un moyen de le faire beaucoup plus rapidement que par le passé.

Il faudrait engager des centaines d'employés supplémentaires et quadrupler leur budget de déplacement pour qu'ils aillent rencontrer suffisamment de personnes, mais comment le faire efficacement et dans de bons délais? Personnellement, je reviens à tout cela. Ces objectifs sont valables, mais nous devons réfléchir à la manière de les atteindre pour arriver à véritablement renforcer nos dispositifs de sécurité et de défense actuels.

Brendan Hanley: Merci.

Je ne pense pas que les territoires diront le contraire. J'ai quelques exemples à vous donner.

Comme vous le savez peut-être, le Yukon a créé le Conseil consultatif sur la sécurité dans l'Arctique du Yukon sous la direction de l'ancien premier ministre Ranj Pillai. Par ailleurs, les Premières Nations du Yukon ont organisé l'an dernier la Conférence sur la défense et la sécurité. Un sommet sur l'Arctique est en préparation pour 2026 sur le thème de la souveraineté et des investissements. Ce que j'entends souvent les dirigeants, les membres de la communauté et les civils dire, c'est qu'ils sont là pour aider.

À titre d'exemple, je vois que vous contribuez à la *Canadian Naval Review*. Vous savez peut-être qu'on étudie la faisabilité d'une réserve navale au Yukon. Rien n'a encore été décidé.

Ils ont passé tout l'été ici, au Yukon. C'était vraiment très intéressant de les rencontrer.

Compte tenu du manque de ressources humaines dans les Forces armées canadiennes, quelle serait la taille d'une réserve navale au Yukon? En quoi peut-elle contribuer à nos ressources humaines dans tout le pays?

David Perry: La possibilité de prendre des initiatives de ce type ou, plus généralement, de les relier à la façon dont nous collaborons avec les communautés de Rangers canadiens, qui constituent l'autre composante majeure de la Réserve, dépend en réalité de ce pour quoi nous les formons et les équipons, et de leur lien avec le reste de l'appareil de sécurité et de défense nationale.

Dans le passé, nous n'avons pas vraiment fourni autant de points de liaison, de formation ou d'équipement que nous aurions pu le faire. Avec les Rangers qui sont autonomes, il y a beaucoup d'asymétrie, à ma connaissance, entre les différentes patrouilles de Rangers. Certaines ont des compétences très différentes et d'autres sont beaucoup plus reliées à cet appareil conventionnel.

La normalisation de certains aspects et l'amélioration de la formation, de l'équipement et des liaisons constituent un atout important. Si l'on prend l'exemple de l'initiative de la réserve navale, l'important, c'est ce que l'on peut leur donner pour qu'ils soient en mesure d'apporter une réelle contribution. Le simple fait de créer une organisation et d'y faire participer un certain nombre de personnes présentera des avantages, mais si nous pouvons lui donner une réelle utilité et la doter de bonnes liaisons, bien l'équiper et bien la former, nous en retirerons le maximum d'avantages.

• (1710)

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Simard.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais profiter de l'expertise de nos deux témoins pour leur poser une question.

On parle de plus en plus d'une volonté, de la part des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, soit l'OTAN, d'établir une liste de minéraux stratégiques auxquels on appliquerait un prix plancher pour permettre à des projets miniers au Canada, comme dans les autres pays de l'OTAN, de démarrer. On le sait, la Chine et la Russie font ce qui ressemble à du dumping sur le marché et elles arrivent à contrôler les prix.

Les terres rares sont un élément fondamental dans la transition énergétique, mais aussi dans la défense et dans les nouvelles technologies. À votre avis, est-il réaliste de voir, à court terme, un prix plancher pour les minéraux critiques?

Monsieur Perry, je vous invite à répondre le premier.

[Traduction]

David Perry: C'est là que le Canada jouit d'un avantage naturel unique, car ce sont nos ressources naturelles. Il me semble que nous devrions examiner très sérieusement ce que le Canada, dans sa situation peut-être unique par rapport à d'autres pays de l'OTAN, peut offrir grâce à ces ressources naturelles.

Je pense que nous devrions aider à créer des mécanismes qui changeraient en partie la structure de prix que la Chine utilise pour qu'il soit beaucoup plus difficile aux pays occidentaux de créer leurs propres sources d'approvisionnement durable.

La véritable valeur ajoutée que nous pouvons apporter consiste à extraire ces ressources du sol et à les transformer. C'est peut-être là que nous pouvons apporter une contribution particulièrement précieuse à l'OTAN, car la plupart des autres alliés ne disposent pas des mêmes gisements de ressources naturelles que nous.

Le plus important n'est pas de disposer de ces gisements, mais de les intégrer véritablement dans les chaînes d'approvisionnement de la défense. Je pense que nous n'en sommes pas encore là, tant s'en faut. J'espère que la stratégie industrielle de défense comprendra des initiatives relatives aux minéraux critiques. Nous constatons que d'autres alliés de l'OTAN, comme les États-Unis, investissent dans des entreprises canadiennes. Je pense que le gouvernement du Canada peut jouer un rôle important en essayant de créer les conditions de marché voulues pour que l'on extraie et transforme beaucoup plus de minéraux critiques.

[Français]

Mario Simard: Merci.

Monsieur Fergusson, voulez-vous renchérir sur le même thème?

[Traduction]

James Fergusson: Je suis pour l'essentiel d'accord avec mon collègue, mais j'aimerais ajouter quelque chose et insister davantage sur ce point. Il ne s'agit pas des Européens, mais du Canada et de son accès à des ressources d'une importance critique dont les Européens ne disposent pas. Pour l'instant, nous dépendons pas mal des Chinois.

Ce sont des décisions que le Canada doit prendre. Il est difficile de savoir si nous pouvons vraiment influencer et contrôler le marché, car il s'agit d'un marché mondialisé.

Toutefois, il n'appartient pas à nos alliés européens de trancher cette question. C'est une question de leadership canadien. C'est pourquoi, dans le contexte de la sécurité de l'Arctique et de l'Arctique dans son ensemble, nous devrions être l'une des principales puissances. Nous sommes peut-être une puissance militaire mineure, mais nous possédons des atouts qui sont vitaux pour tout le monde. Nous devons dicter et dominer, plutôt que laisser nos alliés essayer de nous dicter leur loi. En général, quand les gouvernements tentent de contrôler le marché, ils échouent.

Le président: Je vous remercie.

M. Aboultaif a maintenant la parole pour cinq minutes.

Ziad Aboultaif: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins. Encore une fois, bienvenue au Comité.

J'ai ici deux titulaires de doctorat. Je ne peux m'empêcher de vous demander à tous les deux de définir le terme « diplomatie pragmatique ».

David Perry: Je ne suis pas sûr de pouvoir le faire. Je pense que cela dépend un peu du point de vue de chacun.

Pour moi, il s'agit certainement de reconnaître que les valeurs et les intérêts sont tous deux importants dans les relations diplomatiques, et de ne pas laisser les jugements de valeur l'emporter sur la prise en compte de nos intérêts.

C'est ma meilleure définition.

• (1715)

James Fergusson: Je répondrai pour ma part que les valeurs sont très importantes, car elles définissent les intérêts. L'idée d'une dichotomie entre les deux est tout à fait malvenue. Ce à quoi nous attachons de la valeur correspond à ce qui nous intéresse.

Surtout, dans ce contexte, lorsque les valeurs sont dictées par les émotions, on ne peut pas être pragmatique. Être pragmatique, c'est mettre ses émotions de côté et réfléchir notamment. Il est difficile pour tous les pays de cerner tous les facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'intérêt national. Il leur faut établir des priorités et examiner rationnellement les coûts et les avantages — décider de ce qui est primordial dans l'intérêt national et de ce qui ne l'est pas.

Si on laisse l'opinion publique intérieure s'exprimer — c'est ce que je soulignais à propos de la souveraineté —, on commence à jouer dans l'émotionnel. La sécurité se joue aussi dans la gamme émotionnelle. Les gouvernements sont alors handicapés. Ils se laissent guider par leurs émotions, au lieu de prendre des décisions de façon pragmatique et rationnelle.

C'est ce qui m'inquiète dans la situation actuelle de ce pays, et pas seulement de ce pays.

Ziad Aboultaif: La première que j'ai entendue parler de diplomatie pragmatique, c'est l'ancienne ministre des Affaires étrangères, la ministre Joly. Je vous remercie de votre explication. Ce terme est également utilisé dans la stratégie pour l'Arctique mise en place par le gouvernement.

Monsieur Fergusson, après votre explication du terme, pensez-vous que la politique pour l'Arctique correspond à ce que vous décrivez comme étant une diplomatie pragmatique?

James Fergusson: Non, pas du tout. Il s'agit plus d'une posture politique intérieure. Cette politique est émotionnelle. Elle ne tient pas compte des réalités. Nous avons besoin d'un leadership gouvernemental pour faire avancer une réflexion pragmatique sur l'Arctique.

C'est pourquoi, dans mes observations initiales, j'ai essayé de souligner que nous devons réfléchir en fonction de nos intérêts dans l'Arctique — de notre défense et de notre sécurité dans l'Arctique — par rapport aux intérêts russes et chinois. La Chine est une grande puissance. Par ses initiatives dans l'Arctique, elle ne dit pas que cette région est très importante pour elle, mais qu'elle est une grande puissance et qu'il y a donc sa place et qu'elle compte jouer un rôle actif dans toutes les questions d'intérêt mondial.

À mon avis, c'est une bonne politique intérieure, mais ce n'est pas une réflexion pragmatique et rationnelle propre à servir nos intérêts.

Ziad Aboultaif: Monsieur Fergusson, vous avez également mentionné, au début de vos observations préliminaires, les accidents potentiels. Nous sommes sur le point d'assister à tout moment à un accident potentiel, car nous ne pouvons pas prendre à la légère les défis et les menaces, en particulier quand ils viennent de la Russie et, plus encore, de la Chine.

Pensez-vous que le Canada dispose des capacités militaires nécessaires pour défendre sa souveraineté dans l'Arctique, ou son intégrité territoriale dans l'Arctique, si c'est le terme que vous préférez que j'utilise?

James Fergusson: En un mot, non.

Mon collègue l'a souligné, mais j'insisterai sur le fait que nous avons de 15 à 20 ans de retard, si le gouvernement met son projet à exécution. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il pense que le plan actuel est suffisant. Or, il n'est pas suffisant. Nous devons développer ces capacités — des capacités avancées — afin de signaler à nos adversaires, concurrents et partenaires potentiels que nous sommes capables de nous défendre et que nous pouvons dissuader, de manière crédible, quiconque voudrait menacer notre territoire et nos droits souverains.

Tant que cela ne sera pas fait, nous serons tout simplement à la traîne. Nous sommes à la traîne depuis longtemps. Nous nous sommes enfin réveillés, mais je crains de nous voir nous rendormir.

Ziad Aboultaif: Monsieur Perry, vous avez le dernier mot sur cette question. Je vous en prie.

Le président: Soyez bref.

David Perry: Je vais simplement me faire l'écho de mon collègue. Je pense que nous avons eu beaucoup de temps pour nous réveiller. C'est pourquoi je me concentre sur ce que nous devons commencer à mettre en œuvre.

Comme mon collègue, je ne sais pas si nous allons assez loin dans ce qui est déjà prévu. Le plus important à court terme, à mon avis, est de tenir les promesses faites il y a longtemps et il y a quelques années.

Ziad Aboultaif: Merci à vous deux.

Le président: Nous passons maintenant à M. Bill Blair.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Bill Blair: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais essayer d'être bref, car il y a quelques points importants, selon moi, dont j'aimerais parler.

Au fait, c'est un plaisir. Je pense, monsieur Perry, que c'est la première fois depuis toutes ces années que nous nous connaissons que j'ai l'occasion de vous poser une question.

Celle-ci porte sur l'état de préparation, et j'aimerais revenir un peu sur certaines de vos observations, si vous me le permettez. Nous avons déjà livré, par exemple, cinq des six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et les nouveaux navires de la classe Protecteur. Les navires de soutien opérationnel interarmées sont en cours de livraison — un cette année, un l'an prochain. Le contrat P-8 pour les aéronefs multimitissions avance bien aussi. Il s'agit d'un contrat à fournisseur unique, comme vous le savez bien.

Ma question porte en réalité sur la modernisation du NORAD. Dans un premier temps, nous investissons quelque 38 milliards de dollars dans des radars transhorizon. Je tiens à souligner, toutefois, que nous avons une longueur d'avance sur nos collègues américains du NORAD pour ce qui est d'établir... Nous avons trouvé et acquis quatre sites. Nous sommes en train de conclure des contrats avec les Australiens pour acquérir la technologie qui nous permettra d'avoir une connaissance du domaine, du moins du domaine aérien. Par des mesures qui ont été prises pour intégrer la Garde côtière dans le portefeuille de la défense, par exemple, nous serons plus à même aussi d'améliorer notre connaissance du domaine maritime, grâce au déploiement de capteurs, etc. Je pense que nous faisons des progrès, et je partage votre optimisme sceptique concernant certains des investissements.

Comme vous êtes tous les deux ici, M. Fergusson et vous-même, j'aimerais concentrer ma question sur la défense aérienne et antimissile intégrée. Pendant plusieurs années, le Canada a eu pour politique de ne pas s'engager dans ce domaine. Ce n'est plus le cas. Nous avons clairement indiqué dans notre mise à jour de la politique de défense, ainsi que dans certains investissements annoncés et dans les déclarations du premier ministre, que nous allons investir dans la défense aérienne et antimissile intégrée.

Les Américains parlent de leur projet de Dôme d'or, mais il y a une question fondamentale dont j'aimerais parler avec vous deux, et je pense qu'elle touche à notre souveraineté. Dans le cadre de la défense aérienne et antimissile intégrée avec notre partenaire du NORAD, les États-Unis, est-ce que nous envisagerons la possibilité de permettre aux Américains de déployer leurs installations et leur équipement de défense antimissile sur notre territoire souverain? Envisageons-nous plutôt une défense aérienne et antimissile intégrée où ces déploiements seraient des installations canadiennes, des armes canadiennes, des capacités canadiennes intégrées dans le contexte du NORAD avec nos cousins américains?

Je crains, si nous laissons aux Américains le soin de défendre notre souveraineté, que ce ne soit plus notre souveraineté, mais la leur. Je pense que c'est une question fondamentale du point de vue de la politique étrangère que nous devons examiner et qui est de savoir comment nous participerions pleinement au système intégré de défense aérienne et antimissile de l'Amérique du Nord.

Je me tourne vers vous, monsieur Fergusson.

• (1720)

James Fergusson: Vous avez raison de dire que les questions relatives à notre réponse... Et je tiens à souligner au Comité que le terme « balistique » ne figure pas dans la politique canadienne du ministre de la Défense visant à lever les restrictions en ce qui concerne la défense aérienne et antimissile. Là est le grand sujet sensible: quelle est exactement notre politique en matière de défense antimissile balistique?

Je pense que, si l'on examine l'histoire de nos relations avec les Américains, nous avons eu des forces américaines déployées sur notre sol dans le cadre de certains accords et arrangements, et c'est ce que l'avenir... Mais nous ne pouvons pas définir cet aspect sans savoir ce que les Américains décident de faire pour renforcer leur défense antimissile balistique et leur défense aérienne intégrée. La défense aérienne intégrée n'est pas un si gros problème, car elle existe depuis longtemps dans le cadre du NORAD. La défense antimissile est une tout autre histoire.

Nous devons réfléchir aux négociations avec les Américains et savoir ce qu'ils considèrent comme important pour la défense de l'Amérique du Nord, qui reste, au fond, la défense des États-Unis continentaux, ce qui est compréhensible, puis prendre nos décisions sur la base de...

Par exemple, si les États-Unis procèdent à l'installation dans le Nord de l'État de New York d'un troisième système de défense antimissile au sol visant une intervention pendant la phase de mi-parcours, que pouvons-nous faire pour renforcer notre défense et pour participer au processus décisionnel qui garantira que nous avons certaines priorités pour la défense du Canada? Pour l'instant, nous sommes dans le flou, et il faut discuter et négocier avec les Américains à mesure que nous en saurons plus sur leurs intentions, car nous sommes également dans le flou à ce sujet pour l'instant. Cela doit se faire de manière interactive avec les États-Unis, car soyons réalistes, nous ne pouvons pas prendre de décisions seuls.

L'hon. Bill Blair: Eh bien, encore une fois, je pense que le cœur de cette discussion doit porter sur l'« intégration », mais la forme qu'elle prendra est quelque chose... Je pense que l'intérêt national du Canada est important et qu'il doit être affirmé.

Monsieur Perry, qu'en pensez-vous?

David Perry: Je peux vous donner quelques éléments de réponse.

Premièrement, nous n'avons actuellement aucune souveraineté sur ces décisions, car nous avons décidé, il y a un certain temps, que nous ne voulions pas participer à la défense antimissile complète de l'Amérique du Nord. Je pense que cela dépend en grande partie de la terminologie et que beaucoup de termes sont utilisés, en particulier en ce qui concerne ce dont le président Trump a parlé à propos du Dôme d'or. Il y a potentiellement quantité de systèmes et d'initiatives en jeu.

Je pense qu'on ne peut pas, au sens le plus large, avoir un système intégré, si l'on a déjà décidé de ne pas se défendre contre un type de missile, ce qui était une politique précédente que le gouvernement du Canada a changée, et j'en suis très heureux, car je la trouvais totalement absurde. Je pense que tout ce que nous ferons à partir de maintenant sera mieux que notre décision antérieure de ne tout simplement pas nous engager dans notre propre défense.

Je pense qu'il y a plusieurs choses à prendre en considération en ce qui concerne la façon dont nous allons procéder.

Premièrement, étant donné la nature des relations avec les États-Unis depuis quelques mois, je ne suis pas sûr qu'il soit même possible que les États-Unis déploient un système sur notre territoire, plutôt que de s'attendre à ce que nous prenions l'initiative et investissions nous-mêmes. Je pense que nous sommes probablement dans une situation où nous ne devrions pas nous attendre à ce que les États-Unis fassent quoi que ce soit de ce genre pour nous, et que nous devrions réfléchir à ce que nous pouvons faire pour notre propre bien qui pourrait également les aider.

Dans cette optique, je conseillerais vivement de chercher à connaître, autant que possible, l'état actuel de ces systèmes interconnectés plus vastes, et de savoir ce que nous faisons de certaines des initiatives envers lesquelles nous nous sommes déjà engagés dans le cadre de la modernisation du NORAD et d'autres initiatives déjà en cours, mais qui, à mon avis, pourraient être encore accélérées.

Dans quelle mesure ce à quoi nous nous sommes déjà engagés est intéressant pour les États-Unis? Pouvons-nous apporter quelques changements quant à l'endroit où nous envisageons de déployer certains capteurs ou intercepteurs, de manière à ce que les États-Unis y voient leur intérêt?

Nous devrions être prêts. Je pense qu'à ce stade, nous devrions décider que nous voulons assumer 100 % de tous ces investissements, sans nous attendre à ce que les États-Unis recherchent une entente de partage des coûts comme celle que nous avons eue dans le passé.

• (1725)

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie M. Perry et M. Fergusson de leur témoignage et de leur présence au Comité.

Mesdames et messieurs, voilà qui conclut la réunion.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

Des députés: Oui.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>